

# Sommaire

• EDITO .....	2
• THERMALISME À ST-GERVAIS .....	3
• URBANISME .....	4
• FINANCES .....	5
• BRÈVES .....	6 & 7
• HISTOIRE .....	8
• PATRIMOINE .....	9
• LA MONTAGNE À L'ÉTAT PUR .....	10 & 11
• JEUNESSE .....	12
• BRÈVES .....	13
• MONTAGNE .....	14 & 15
• AMÉNAGEMENTS AGRICOLES ....	15
• TRAVAUX .....	16 & 17
• ACTUALITÉS .....	18
• SIVOM .....	18
• EXPRESSION POLITIQUE .....	19
• ÉTAT CIVIL .....	20

# Thermalisme à St-Gervais

*L'image du bien-être fait recette*

Le thermalisme en France conserve cette double image : l'une surannée de bourgeois indolents qui, au début du siècle dernier, fréquentaient les stations balnéaires à la mode ; et l'autre qui montre des curistes qui bénéficient de la sécurité sociale pour suivre des traitements améliorant leur état de santé.

*Mais aujourd'hui, le thermalisme acquiert d'autres lettres de noblesse, en développant des activités de remise en forme qui attirent de plus en plus une nouvelle clientèle. Ainsi, l'activité médicale ne représente plus que la moitié du chiffre d'affaires des Thermes de Saint-Gervais, tant la balnéothérapie s'est développée.*

*Et c'est l'ensemble de l'image de la station de Saint-Gervais qui s'étoffe d'activités.*

*Sensibiliser les hommes et préserver ses richesses.*



Depuis plusieurs années, la Région Rhône-Alpes, consciente des difficultés rencontrées par les stations thermales pour financer la mise en place de ses nouvelles activités, a instauré des aides à destination des Communes et des établissements thermaux. Ces subventions sont octroyées au travers d'un contrat, le contrat thermal, qui doit favoriser les actions en faveur de l'embellissement de la station, les aménagements urbanistiques et touristiques aptes à renforcer la qualité de l'accueil et l'attractivité de la station, le développement des activités touristiques complémentaires et d'éventuels travaux dans les thermes, ces derniers ne pouvant néanmoins pas être subventionnés à de forts taux de participation.

Depuis la fin 2002, Claire Grandjacques et Jean-Marc Peillex se sont attelés à élaborer un programme subventionnable

au titre du contrat thermal. Après bien des allers-retours entre Saint-Gervais et le Conseil Régional, ce dossier a récemment été finalisé.

Le 22 juillet, la Commission Permanente du Conseil Régional a entériné le projet de contrat, qui est désormais signé.

Ce contrat permet à notre Commune de bénéficier de près de **800 000 € (5 247 656 francs)** de subventions régionales, qui aideront au financement des opérations suivantes :

**Au bénéfice de la Commune :**

- Maison de Saint-Gervais
- Aménagement du centre du Fayet

**Au bénéfice de la Société des Thermes :**

- Création et extension d'équipements de remise en forme
- Etude de réorganisation et d'aménagement.

**Directeur de la publication :** Jean-Marc PEILLEX  
**Administration :** Nicolas GUENOT

**Comité de rédaction :**

Marie-Christine DAYVE, Catherine VERJUS,  
Brigitte DUCHEY, Claire GRANDJACQUES,  
Nathalie DESCHAMPS,  
Catherine TRESPÉUCH AMAFFROJ-BROISAT,  
Fernand PAYRAUD, Bernard NOTTER,  
Gabriel GRANDJACQUES, Marc SIROP,  
Jean-Paul GAY.

**Crédit photo :**

Office de tourisme de Saint-Gervais,  
Marie-Christine DAYVE, Mairie de Saint Gervais,  
Service de l'Assemblée Nationale,  
Vincent PAWŁOWSKI (Bionnassay images),  
les Thermes de Saint-Gervais,  
Gabriel Grandjacques, X.

**Conception/Réalisation :**

**FÉLIX** (Tignes.org) 0171 94 20 07 25 55  
[www.felix-creation.fr](http://www.felix-creation.fr)  
ISSN 1266-6866  
Dépôt légal à parution  
4500 exemplaires

